

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception Dossier complet le N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Déconstruction et construction des bâtiments de la DEAL à St Phy

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire									
2.1 Personne physique		1							
Nom		Prénom							
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	SEMAG								
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale									
RCS / SIRET			Forme juridique						

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40°	réaménagement et extension des places de parking autour du site de la DEAL à St Phy, pour un total de 320 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

Déconstruction puis reconstruction du bâtiment principal du siège de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement situé à St Phy, commune de Basse-Terre. Deux autres corps de bâtiments seront également déconstruits à l'est de la tour principale. Le plan de circulation est conservé mais la disposition des places de parking et leur nombre sont modifiés.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Sur le site de la DEAL de Saint-Phy, mise en sécurité des agents de la DAAF et de la DEAL dans des bâtiments parasismiques et modernisation et rationalisation de l'organisation de l'Etat par le regroupement des services

actuellement éparses sur un site unique et dans des bâtiments modernes et fonctionnels.

La conception de ce projet est menée dans le cadre d'une démarche de type Haute Qualité Environnementale et aboutira à des bâtiments peu énergivores et allant au delà de la réglementation thermique Guadeloupe.

Le regroupement des services permettra en outre de réduire les déplacements en véhicules automobiles et donc les gaz à effet de serre émis par la DAAF et la DEAL.

Compte tenu des points évoqués ci-dessus, Ce projet permettra de réduire les dépenses de fonctionnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les agents de la DEAL en poste à Saint-Phy seront relogés provisoirement dans des structures préfabriquées qui seront réalisées d'ici fin 2013.

Les bâtiments existants seront ensuite déconstruits et les déchets triés et évacués vers des lieux de stockage appropriés. Sur l'emprise ainsi libérée, les entreprises construiront les nouveaux bâtiments et aménageront les parkings et voiries.

Les travaux devraient être achevés fin juillet 2015 pour une mise en service du site en septembre 2015 au plus tard.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

280 agents de la DAAF et de la DEAL travailleront sur le site.

Les usagers de ces deux administrations fréquenteront également le site et 20 places de stationnements leurs seront réservées.

L'eau de pluie sera utilisée afin d'alimenter le réseau des toilettes.

De part sa conception, la protection de son enveloppe vis à vis du rayonnement solaire et les équipements choisis, les bâtiments devraient être peu énergivores.

Dans le but de limiter l'imperméabilisation des sols, environ 80 % des places de stationnement sera réalisé en dalles engazonnées.

	tative(s) d'autorisation le projet a-t-il été de l'Etat compétente en matière d	ou sera-t-Il soumis ? d'environnement devra être jointe au(x)
remits de constituire		
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est rempli	
Permis de construire		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) de l'opéra	rtion - préciser les unités de mesure utilisées
	rs caractéristiques	Valeur
SURFACE UTILE TOTALE DE		6630 m²
DONT SURFACE UTILE CREE		3660 m²
NOMBRE DE PLACES DE PAR	-	320
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long.	51 • 42 57 · W Lat. 16 • 00 28 · N
DEAL	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 1	0°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
St PHY		_ ° ' " Lat ° ' "
Basse-Terre		
	Point d'arrivée : Long.	^' Lat°' "
	Communes traversées :	
	Commones naversees.	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage exist	tant ? Oui X
4.7.1.51 and pattering the angel at		X No.
4.7.1 Si oui, cerre installation ou cer d	uvrage a-t-II fait l'objet d'une étude d'imp	pact? Oul Non
4.7.2 SI oui, à quelle date a-t-il été au		X
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	ame de travaux ?	Oui Non
Si oul, de quels projets se compose le		
	ruction de la DEAL à St I	
	te un projet de relogemer	_
-		ra sur le parking de la DAAF à
Basse-Terre. D'une surf	ace utile totale de 1650	m² pour 202 places de
parking, dont 90 à crée	r, ces locaux provisoires	s seront opérationnels à
partir de décembre 2013	et utilisés par la DEAL	jusqu'à l'achèvement des
nouveaux batiments de S	t Phy en 2015.	

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ols sur l	le lieu d	de votre projet ?
surface urbanisée			
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			occupation des sols de St Claude approuvé le 23 2009. Le terrain se trouve en zone Ud.
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oul Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-II :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours		X	

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	.Va		PPRN approuvé le 30 décembre 2005 par le préfet
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités		X	
	écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nulsances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		[X]	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Hors phase travaux de durée limitée.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Hors phase travaux de durée limitée.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Hors phase travaux de durée limitée.

				éclairage de dissuasion autour des bâtiments
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		Ľ	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Les eaux de pluie seront collectées dans des cuves d'environ 18 m3 pour alimenter le circuit d'eau non potable (toilettes) L'excédent sera rejeté dans le milieu naturel
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		le bâtiment est raccordé au réseau d'assainissement collectif. Production de déchets non dangereux (papier)
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

	8. Annexes										
8.	.1 Annexes obligatoires	d (I									
	Objet										
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Х									
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х									
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X									
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	х									
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;										
8.	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	1 11									
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent	es									
	Objet										
Je	9. Engagement et signature e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus										
Je	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus										
Je											



Permis de construire

Notice de présentation du projet

11 Février 2013







SOMMAIRE

PC1 - Plan de situation du terrain	
PC 3.1 - Plan du sous-sol	1/100è
PC 3.2 - Plan du RDC	1/100è
PC 3.3 - Plan du R+1	1/100è
PC 3.4 - Plan du R+2	1/100è
PC 3.5 - Plan du R+3	1/100è
PC 3.6.1 - Coupes transversales sur les passerelles (coupes 5 et 6)	1/100è
PC 3.6.2 - Coupe transversale (coupe 7)	1/100è
PC 3.7.1 - Coupes longitudinales sur le mail (coupes 1 et 2)	1/100è
PC 3.7.2 - Coupes longitudinales sur le jardin (coupes 3 et 4)	1/100è
PC 3.8 - Coupes sur le terrain	1/200è
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	
PC 5.5 - Plan de toiture	1/100è
PC 5.6 - Façades N et S	1/100è
PC 5.7 - Façades E et O	1/100è

PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement.

PC 7 - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

PC 8 - Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

PC A1 - Plan des constructions à démolir et à conserver 1/500è

A2 - Photographies des bâtiments à démolir

Les plans figurant en grisé dans ce sommaire sont joints pliés à la présente notice.

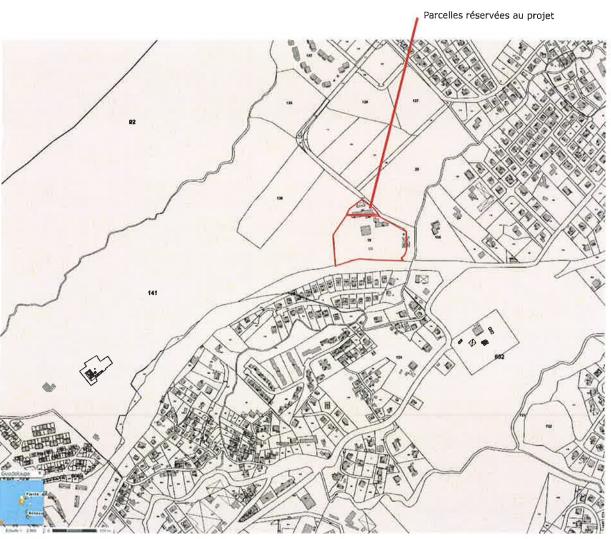
PC 1a - Plan de situation

La parcelle réservée au projet est sur la commune de St Claude, au lieu dit St Phy



PC 1b - Plan de situation

Il s'agit de la parcelle cadastrée BD 19 ainsi que de la parcelle cadastrale BD 104.



Plan de cadastre - Source Geoportail

BD 19 15 300 m²
BC 104 1 850 m²
TOTAL 17 150 m²

PC 4 - Description du terrain et présentation du projet

Ce dossier de permis de construire présente le projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir la DAAF et la DEAL de Guadeloupe sur le site de St Phy sur la commune de St Claude.

Ce projet s'implante sur une parcelle actuellement occupé par des bâtiments occupés par ces services déconcentrés de l'Etat.

Il s'agit de la parcelle cadastrée BD 19, d'une superficie de 15 300m² ainsi que la parcelle BD 104 d'une superficie de 1 850m²

Certains bâtiments implantés sur le terrain sont voués à la démolition : La tour, bâtiment en R+6, les préfabriqués, le chalet.

Les ateliers situés au Nord du terrain (Sur la parcelle BD 104) seront conservés. Leurs activités seront maintenues pendant toute la durée des travaux.

En lieux et place des bâtiments concernés par la démolition, un bâtiments neuf d'une surface de 6 630,33 m² (SUPR) sera construit.

Le terrain proposé pour faire ce projet est un très beau site avec une topographie accidentée et imposante, une belle végétation et des vues superbes du Sud-Est à l'Ouest.

Plus d'un tiers du terrain se trouve sur les tombants. Seul 10 000m² sont exploitables pour implanter un tel projet et 319 places de stationnement.

Nous avons recherché à optimiser au mieux la topographie du terrain sans faire trop de mouvements de terrain pour des raisons économiques et pour limiter le risque de découverte de bombe volcanique.

Le bâtiment est positionné sur la partie plane du terrain assez près du tombant de manière à bénéficier à la fois de la vue dégagée et des vents pour ventiler au mieux le bâtiment.

Nous réutilisons aussi au maximum les infrastructures existantes, la voie Ouest et le parking de service au Nord.

Les plates formes de stationnement sont adaptées pour créer un stationnement plus dense, dans le prolongement de l'entrée principale du bâtiment.

Le bâtiment est composé de cinq corps de bâtiments de trois ou quatre niveaux. Leurs volumes sont simples.

Entre ces corps de bâtiment, on retrouve de vastes espaces «intérieur / extérieur» : Une rue intérieure, un mail central, protégés des aléas climatique par une sur-toiture. Dans ces espaces, les passerelles et escaliers permettent de circuler d'un corps de bâtiment à un autre et d'un étage à l'autre.

Un jardin, protégé d'un rayonnement solaire massif s'intègre également entre 3 corps de bâtiment.

Notre projet, du fait des spécificités de la parcelle est dense et compact.

Nous avons souhaité marquer les sous-bassement avec un effet de matière et de couleur. La partie intermédiaire est blanche, agrémentée de jeux de volumes colorés créés avec les brises-soleil.

Les sur-toitures couronnent le bâtiment, protègent certains espaces d'un rayonnement solaire direct et lui donnent son élancement.

Les espaces extérieurs sont en parties utilisées pour le stationnement des véhicules du personnel et des visiteurs. Certains espaces sont réservés au stationnement des véhicules de services et véhicules d'auto-école. Les places visiteurs sont engazonnées avec un système de type evergreen.

Certaines de ces places (10) sont implantées en sous-sol. Le sous-sol est un espace qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les espaces extérieurs non dédiés au stationnement des véhicules seront paysagers.

Établissement recevant du public

Une partie de ce bâtiment est destinée à accueillir du public : la salle de conférence. Des visiteurs pourront, sur rendez-vous se rendre dans les bureaux.

L'effectif calculé est le suivant :

- •1 personne pour 100m² pour les bureaux
- •1 personne par m² de la salle de conférence

	Α	В	С	D	E	
	P ublic	P	P	P	Р	TOTAL
R+3	2	5				7
R+2	2	5	4	3	4	18
R+1	2	5	4	3	4	18
RDC	2	4	53	3	4	66
			***			109

L'effectif public total est de 109 personnes.

Il s'agit donc d'un ERP de type W de 5ème catégorie.

Une notice traitant des mesures spécifiques aux mesures prises pour être en conformité avec les règles ERP relatives à l'accessibilité et à la sécurité incendie sont parties intégrantes de la présente demande de permis de construire.

Prise en compte de la sismicité en Guadeloupe

La prescription de limitation des dommages suivant l'Eurocode 8 sera respectée.

Les 5 corps de bâtiments (dont un séparé par un JD) fonctionnent indépendamment pour la reprise des efforts dynamiques : Les hypothèses de calcul seront conformes les suivantes :

- Zone de sismicité 5 (zone forte)
- Classe d'ouvrages « à risque normal »
- Catégorie d'importance III

Chacun des corps de bâtiments pourra assurer la reprise des efforts sismiques indépendamment des autres.

Angle de vue des éléments graphiques



Photo aérienne du terrain, de ses abords et repérage des angles de vues des photographies et Images d'insertion paysagère

PC 6 - Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement



Vue 3 - Vue semi-aérienne du projet



Vue 4 - Vue de l'entrée du projet



Vue 5 - Vue des façades Sud et Est du Projet

PC 7 - Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



Vue 1 : Vue du terrain depuis son entrée Sud.

PC 8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain



Vue 2 : Vue de l'accès Sud du terrain

A2 - Photographies des bâtiments à démolir



Photographie de la Tour



Photographie de la Tour



Photographie du chalet



Photographie du préfabriqué



PLAN DE MASSE 1/200°



FACADE OUEST 1/200°



